Délibération n ° 20170811-0083

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR (Hautes-Alpes)



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le huit du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 Novembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent et excusé : M. Pierre-Yves MOTTE

Etaient absents et représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Monsieur Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE TRANSFERT DES VOIES PRIVEES DES LOTISSEMENTS BAUMEL, CHAUDUN, PRE MONGIL, CHEMIN DE LA TANNERIE ET RUE PRA FOURA DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le transfert dans le domaine public communal des voies privées des lotissements Chaudun, Baumel et Pré Mongil, la commissaire enquêtrice, Mme François BERNERD, a pris connaissance du dossier, s'est déplacée sur place et a tenu deux permanences de 3 heures chacune à la mairie.

L'article R123-25 du Code de l'Environnement dispose que « les commissaires enquêteurs (....) ont droit à une indemnité qui comprend des vacations et le remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission ».

Ainsi, le commissaire enquêteur déclare le nombre d'heures consacrées à l'enquête depuis sa nomination jusqu'au rendu du rapport et des conclusions motivées en tenant compte des difficultés de l'enquête ainsi que de la nature et de la qualité du travail fourni par celui-ci.

Mme BERNERD a présenté à Monsieur le Maire le décompte de ses vacations et de ses frais de déplacement qui s'élèvent à un total de 486 euros.

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil, conformément à l'article R13-25 du Code de l'Environnement, de procéder à l'indemnisation de Mme Françoise BERNERD, dans le cadre de l'enquête publique sur le déclassement des voies privées des lotissements Chaudun, Pré Mongil et Baumel, Chemin de la Tannerie et Rue Pra Foura pour un montant total de 486 euros.

Délibération n ° 20170811-0083

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'ACCORDER à Mme Françoise BERNERD, en qualité de commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique concernant le déclassement de voies privées des lotissements Chaudun, Baumel et Pré Mongil une indemnisation d'un montant de 486 euros dont une copie du décompte de ses vacations et ses frais de déplacement est jointe en annexe;
- > D'HABILITER Le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'indemnisation sus énoncée.

Membres en exercice: 19
Membres présents: 16
représentés 2
Pour: 18
Abstention: 0
Contre: 0



Annexe à la délibération Nº 20 1708 11_0083 du Conseil Hunicipal en dote du 8 Novembre 20 17

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ENQUETE PUBLIQUE / COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

IDENTIFICATION de l'enquête publique		IDENTIFICATION du commissaire enquêteur		
Date de l'arrêté portant ouverture de l'enquête : 10 août 2017 n° 1/085		NOM: BERNERD	PRENOM: Françoise	
Auteur de l'arrêté : Mr Le Maire de St-Bonnet-en-Champsaur		ADRESSE : 43 route de Chabanas – 05000 GAP		
Objet de l'enquête publique : Transfert d'office de voies privées des lotissements Baumel, Chaudun, Pré-Mongil de la rue Pra Foura et du chemin de la Tannerie -dans le domaine public communal		PROFESSION: RETRAITE: oui Percevez-vous une rémunération d'une Administration Publique? non Si OUI, de quelle administration s'agit-il?		
Date d'ouverture : lundi 4 septembre 2017				
Date de clôture : lundi 2 octobre 2017		Etes-vous assujetti(e) ou avez-vous opté pour la T.V.A. ?		
Date de la décision du président du T.A., désignar commission d'enquête :	nt la			
S'agit-il d'une enquête conjointe ?		non		
Avez-vous oeuvré au sein d'une commission d'	enquête ?	non		
Nombre de membres de la commission	Sans objet			
Date de remise de votre rapport d'enquête :	Le 6 octobre 2017			

DÉRO	OULEMENT DE L'ENQUÊTE	*** The state of t
Partie à remplir par le	e commissaire enquêteur	Total (en euros)
- Examen du dossier	① Temps passé (en heures) 2 H	76,20
- Visite sur place	30 mn	19.05
- <u>Permanences</u> (préciser si samedi et soirée) Le 04/09/2017de 9H00 à 12H00 Le 02/10/2017de 9H00 à 12H00	.3 H 3 H	114,30 114,30
D/!	① Temps passé	
Réunions - avec le maître d'ouvrage : oui	Nb [1]1H	38,10
- avec les autorités administratives : non	Nb [1] 0H	-0,-0
- réunions publiques : oui	Nb [1] 0 H	
- Frappe de P.V. de réunion(s) : non	,	
- <u>Rédaction des rapports</u>	1 Н	
- <u>Dactylographie</u> des rapports Merci de bien vouloir rappeler les références	de l'enquête (Dossier n° E13000042/13) sur chacune des pages de votre rapport.	
Dans le cas où le commissaire enquêteur a oeuvré de mentionnera ci-dessus le temps qu'il a personneller rapport.	ans le cadre d'une commission d'enquête, il ment passé à rédiger ou à dactylographier le	
- ⊕ Temps passé en transport	3 H45.	
- <u>Autres (préciser)</u> :	Н	**************************************
TOTAL	H (transports).= 4 H	
Observations (nombre)	Pour les commissions d'enquête, préciser les modalités de répartition (entre les membres) du traitement des observations :	
- orales : 0 - écrites : 0 - par courrier : 0		
- Prolongation d'enquête : non précisez la durée :		
<u>Difficultés particulières rencontrées au cours de</u> (en cas de difficultés importantes, le préciser sur papi	<u>l'enquête :</u> ier libre, merci)	

FRAIS DE DEPLACEMENT

A – Dans l'encadré ci-contre, ne comptabiliser que les kilomètres parcourus avec votre véhicule personnel, depuis le 1^{er} janvier de l'année civile, uniquement pour les enquêtes publiques autres que la présente, hors désignation du tribunal administratif DE MARSEILLE et sans compter les kilomètres liés à la présente enquête.

1/0	TZ
100	Km
100	TYTT

B - Frais de déplacement dans le cadre de la présente enquête :

Date et lieu de	KM	Frais réels de	Départ	Arrivée	Total en euros
destination	par	transport	Ø Heure	Ø Heure	1 otal en euros
	V.P.	or talk por t	o meare	- Incure	
07/08/17	20		8 h 45	9 h 15	
Mairie de St Bonnet en Ch	20	15,60	10 h 30	10 h 55	15,60
04/09/17	20	4	8 h 20	8 h 45	
Mairie de St Bonnet en Ch	20	15,60	12 h 05	12 h 30	15,60
02/10/17 Mairie de St Bonnet en Ch	20	15.60	8 h 25	8 h 50	CARLOGO, AND DAY
The state of the s	40	15,60	12 h 05	12 h 30	15,60
06/10/17 Mairie de St Bonnet en Ch	20	15,60	8 h 30	8 h 55	4.50
Marie de St Bonnet en Ch	20	13,00	9 h 30	9 h 55	15,60
				-	
Frais de transport en co	ommun	:		€	
Véhicule personnel (1)	: 7	CV N°	Immat. : 05	1	
tarif/km = 0.39 €/km			-		
Nb de km parcourus po	our les	besoins de cette	enquête $= 160$	Km	
			Soit un total a	lû de 62 €	
Péages Autoroutes			Total	€	
Total frais de transpo	rts				10100
					124,00
Indemnités de repas:		nombre : 0	Total	€	
(ou autres indemnités d	e missi	ion)			
tarif unitaire:					
	N. PARIL				

⁽¹⁾ Si vous avez utilisé pour les besoins de cette enquête un autre véhicule que celui déclaré, veuillez préciser ci dessous sa marque, sa puissance et le motif de cette utilisation.

FRAIS ENGAGES POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ENQUETE

Nature des frais ⁽¹⁾	Justificatifs	Montant (en euros)	Partie réservée au Tribunal
Total général (H.T.) :			486,00
Eventuellement T.V.A. (%)		
Montant total de l'indemnisation			486,00

⁽¹⁾ Nombre de pièces justificatives jointes : 1

Fait à Gap, le 16 octobre 2017 Signature du commissaire enquêteur :

JOINDRE S.V.P. un R.I.B ou un R.I.P